

DMA régie de spectacle option lumière

Diplôme des métiers d'art

Niveau III (Bac + 2)

Niveau européen 5 : Savoirs étendus, spécialisés, factuels et théoriques

[Code Certif Info N° 19119]



Descriptif, Objectif et Programme

Objectif

Ce diplôme forme des techniciens de régie. Le régisseur conçoit et réalise, seul ou en équipe, un équipement technique dédié au spectacle vivant, tel que la distribution des circuits lumineux pour la régie lumière ou la sonorisation de salles pour la régie son. Il travaille en étroite collaboration avec le créateur ou le metteur en scène du spectacle. Il exerce dans les secteurs de la scène (théâtre, opéra, concerts lyriques, festivals), de la télévision ou du cinéma.

La formation comprend des enseignements artistiques (culture du spectacle, dramaturgie scénique), scientifiques (électricité, mécanique, électronique, informatique, optique, acoustique) et professionnels (lumière, son, audiovisuel, scénographie, machinerie).

A propos de l'option :

L'option lumière permet d'acquérir et de mettre en oeuvre les techniques nécessaires à une installation, de piloter les sources lumineuses et d'identifier les causes de dysfonctionnements. Le titulaire de cette option utilise des techniques électroniques telles que la commande à distance et la programmation des effets spéciaux. L'enseignement de spécialité porte sur l'électronique appliquée, l'optique (optique géométrique, sources lumineuses, propagation et diffraction de la lumière) et la perception visuelle.

Modules

Autre - Stage en entreprise

Autre - Stage habilitation électrique

Épreuve / Unité (EU) - 01. Culture du spectacle / Dramaturgie scénique / Démarche de projet

Épreuve / Unité (EU) - 02. Langue vivante

Épreuve / Unité (EU) - 03. Législation, gestion et économie du spectacle vivant

Épreuve / Unité (EU) - 04. Electricité

Épreuve / Unité (EU) - 05. Notions de sciences appliquées

Épreuve / Unité (EU) - 06. Techniques des métiers associés du spectacle

Épreuve / Unité (EU) - 07. Spécialité lumière

Épreuve / Unité (EU) - 08. Culture du spectacle / Dramaturgie scénique / Démarche de projet

Épreuve / Unité (EU) - 09. Langue vivante

Épreuve / Unité (EU) - 10. Législation, gestion et économie du spectacle vivant

Épreuve / Unité (EU) - 11. Electricité

Épreuve / Unité (EU) - 12. Notions de sciences appliquées

Épreuve / Unité (EU) - 13. Techniques des métiers associés du spectacle

Épreuve / Unité (EU) - 14. Spécialité lumière

Épreuve / Unité (EU) - 15. Dossier d'études et de réalisation

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 912

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=912>

Certificateur

Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Valideur

Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Ce titre remplace

DMA régie lumière (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-19121.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
2004	Information non communiquée

Domaine(s) de formation

45062 : Régie lumière

Lien(s) vers les métiers (ROME)

L1504 : Éclairage spectacle

Groupes formation emploi (GFE)

V : Création et production artistique

Domaine de spécialité (NSF)

323 : Montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Éligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
-----------------	-------------------	-----------------

Textes officiels

[Arrêté du 08/04/2009](#)

Publication : 02/05/2009

Descriptif : Arrêté du 8 avril 2009 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de diplôme des métiers d'art

Code NOR : ESRS0906077A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS0906077A>

Modification : Oui

[Arrêté du 19/05/2009](#)

Publication : 12/06/2009

Descriptif : Arrêté du 19 mai 2009 modifiant l'arrêté du 8 avril 2009 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de diplôme des métiers d'art

Code NOR : ESRS0910474A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS0910474A>

Modification : Oui

[Arrêté du 09/07/2002](#)

Publication : 18/07/2002

Descriptif : Arrêté du 9 juillet 2002 portant définition et fixant les conditions de délivrance du diplôme des métiers d'art de la régie de spectacle (option lumière et option son)

Code NOR : MENS0201616A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS0201616A>

Création : Oui

[Arrêté du 31/07/2003](#)

Publication : 12/08/2003

Descriptif : Arrêté du 31 juillet 2003 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de diplôme des métiers d'art

Code NOR : MENS0301626A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS0301626A>

Modification : Oui

[Décret du 18/05/2018](#)

Publication : 20/05/2018

Descriptif : Décret n° 2018-367 du 18 mai 2018 relatif au diplôme national des métiers d'art et du design

Code NOR : ESRS1809019D

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS1809019D>

Modification : Oui

Informations mises à jour le 13/05/2019 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-19119.html>